Image not found or type unknown

Délai installation non respecté

Par **rest**, le **15/10/2008** à **10:37**

bonjour,
j'ai signé un devis d'installation d'un poêle à bois en juillet, pour installation 2eme quinzaine de septembre. A ce jour, 15 octobre, l'installation n'a toujours pas eu lieu.
avons nous le droit de lui réclamer des indemnités de retard ?
comment cela se passe-t-il ?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés